

Réf : CCRH/

Compte-rendu
du Conseil Communautaire du 22 septembre 2015 à 18H00,
Salle Polyvalente de la commune d'Aubignas.

PRESENTS :

NOM	FONCTION	ORGANISME
BEUGNET Monique	Adjointe-Délégué Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
BOSQUET Christian	Maire-Vice-Président.	Mairie d'Aubignas.
BROC Jean-Claude	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Saint-Thomé.
CHABAL Gérard	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Valvignères.
CHAMBERT Yves	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
COTTA Rachel	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
CROZIER Christiane	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
DE MERCOYROL DE BEAULIEU Françoise	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Saint-Thomé.
GALAMIEN Nathalie	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
GOUNON Jean-Yves	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Valvignères.
GRIFFE Gérard	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
JOUVE Michel	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
LEBRAT Jacques	Maire-Vice-Président.	Mairie de Valvignères.
MICHEL Jean-Paul	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
NOËL Bernard	Adjoint-Président.	Mairie de Le Teil.
PETITJEAN Gilbert	Maire-Vice-Président.	Mairie de Saint-Thomé.
RODRIGUES DE JESUS Nathalie	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie d'Aubignas.
TESTON Joël	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
TOLFO Pascale	Adjointe-Déléguée Communautaire	Mairie de Le Teil.
VILLARD Serge	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie d'Aubignas.
VOLLE André	Maire-Vice-Président.	Mairie d'Alba La Romaine.
OZIL Guillaume	Directeur Général des Services	EPCI Rhône-Helvie.

Secrétaire de séance : M. Yves CHAMBERT.

Absents excusés avec procuration :

Madame Patricia CURTIUS-LANDRAUD procuration à Monsieur Jacques LEBRAT.
Monsieur Philippe BOUNIARD procuration à Monsieur Bernard NOËL.

Absents Excusés :

Madame Carole DOLARD.
Monsieur Olivier PEVERELLI.
Monsieur Christophe MENINI.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône-Helvie s'est réuni en session ordinaire salle polyvalente de la commune d'Aubignas sous la présidence de Monsieur Bernard NOËL.

En ouverture de cette séance le Conseil Communautaire a désigné Monsieur Yves CHAMBERT en tant que secrétaire de séance.

Le Compte-rendu du Conseil Communautaire du 30/06/2015 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, le Président a proposé une modification portant sur l'intégration à l'ordre du jour de la disposition juridique suivante:

76- Subvention exceptionnelle à l'association Judo Club Teillois pour un montant de 1500.00€.

La modification précitée de l'ordre du jour a été validée à l'unanimité par les membres présents de l'organe délibérant.

Le Président a informé les membres présents de l'organe délibérant des Marchés à Procédure Adaptée conclus par l'EPCI Rhône-Helvie depuis la session du Conseil Communautaire du 30/06/2015 :

MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE PASSES ENTRE LE 30/06/2015 ET LE 22/09/2015 :

INTITULE DU MARCHÉ	TITULAIRE DU MARCHÉ	SERVICE	DATE	MONTANT HT
Acquisition de livres pour les établissements de lecture publique 2015	Librairie papèterie LA VIVAROISE	Médiathèque	30/06/2015	8 300 €
Acquisition de livres pour les établissements de lecture publique 2015	Librairie papèterie LA VIVAROISE	Médiathèque	30/06/2015	1 800 €
Acquisition de livres pour les établissements de lecture publique 2015	Librairie DECITRE	Médiathèque	30/06/2015	8 300 €
Attribution du Marché "réalisation des panneaux d'exposition 2015"	SOMAPUB	Musée	28/08/2015	1 500 €
Attribution LOT N°1 – MAPA EXTENSION CHRS	BATRI DIAZ CONSTRUCTION	IS - CHRS	22/09/2015	86 001.71 €
Attribution LOT N°2 – MAPA EXTENSION CHRS	ECOBA	IS - CHRS	22/09/2015	17 991.75 €
Attribution LOT N°4 – MAPA EXTENSION CHRS	CMEPP	IS - CHRS	22/09/2015	24 124.07 €
Attribution LOT N°5 – MAPA EXTENSION CHRS	DAVID CARRELAGES	IS - CHRS	22/09/2015	33 972.20 €
Attribution LOT N°6 – MAPA EXTENSION CHRS	ASGTS	IS - CHRS	22/09/2015	33 707.40 €
Attribution LOT N°7 – MAPA EXTENSION CHRS	ASE	IS - CHRS	22/09/2015	16 897.77 €

Le Président est ensuite passé au premier point de l'ordre du jour portant sur la présentation du contrat de ville par Madame Pascale TOLFO Adjointe à la commune de Le Teil et Madame Sélima GUITTOUNI-TOLFO coordinatrice du contrat de ville.

Présentation du contrat de ville :

Madame Pascale TOLFO Adjointe à la Commune de Le Teil et Madame Sélima GUITTOUNI-TOLFO Coordinatrice du contrat de Ville ont présenté le cadre, les objectifs et le plan d'actions du contrat de ville signé entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le département de l'Ardèche, la Commune de Le Teil et la Communauté de Communes Rhône-Helvie sur la période 2015-2020.

Dans le cadre de ce contrat de ville deux quartiers ont été retenus « Cœur de Ville » et « Sud Avenir » sur lesquels chaque collectivité interviendra dans le cadre de l'exercice de ses domaines de compétences.

Les piliers thématiques du contrat de ville sur lesquels des actions seront mises en œuvre sur le principe d'appel à projets annuels sont les suivants :

- La Cohésion sociale :
 - Animation / Action sociale
 - Prévention / Santé
 - Education
 - Sport
- Le Développement économique, l'emploi et la formation
- Le Renouvellement urbain et le cadre de vie

Il a été précisé que le contrat de ville permettait de mobiliser des financements au-delà des procédures de droit commun.

Dans le cadre de la structuration des actions, un conseil citoyen va être mis en place avec un avis consultatif sur les actions à mettre en œuvre.

Un chef de projet contrat de ville va être recruté sur la durée du contrat pour la mise en œuvre des actions ainsi qu'un chargé de mission économique à mi-temps par la communauté de communes Rhône-Helvie qui interviendra notamment sur la problématique commerciale. Des financements sur le volet ingénierie ont été mobilisés dans le cadre du contrat de ville.

Parallèlement à la signature du contrat de ville, il a été rappelé que le quartier « Cœur de Ville » a été retenu dans les 28 quartiers de Rhône-Alpes au titre des Programmes d'Intérêt Régionaux de Renouvellement Urbain avec une enveloppe financière à mobiliser auprès de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU). Le Teil, seule commune en Ardèche retenue dans le cadre du dispositif ANRU. Ce dispositif va permettre de mobiliser des financements complémentaires au contrat de ville en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement sur le quartier « cœur de ville ».

A l'issue de la présentation par Madame Pascale TOLFO Adjointe à la Commune de Le Teil et Madame Sélina GUITTOUNI-TOLFO du dispositif contrat de ville, Monsieur Jacques LEBRAT Maire de la Commune de Valvignères et Vice-président de la Communauté de Communes Rhône-Helvie en charge du logement a présenté un bilan de la 1ère année de fonctionnement de l'OPAH RU.

Présentation bilan 1ère année de fonctionnement de l'OPAH RU :

Monsieur Jacques LEBRAT a rappelé que le dispositif mis en place de l'OPAH RU couvrait les cinq communes de la Communauté de Communes Rhône-Helvie et s'échelonnait sur la période 2015-2019 :

Il a rappelé les objectifs de l'OPAH RU et la mise en place en parallèle d'une opération façades.

Parmi les objectifs, permettre de remettre sur le marché des logements aujourd'hui vacants et insalubres, permettre le maintien dans leur domicile des personnes âgées par des travaux d'adaptation des logements et permettre la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements.

Il a rappelé que l'OPAH RU permettait de mobiliser des financements pour les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants.

L'objectif sur la durée de l'OPAH RU est la mobilisation d'une enveloppe de subvention tout partenaire confondu de 2.7 millions d'euros.

Monsieur Jacques LEBRAT a rappelé la mise en place du bureau de l'Habitat au 56 rue de la république sur la commune de Le Teil au sein duquel le PACT ARDECHE assure des permanences pour recevoir les porteurs de projets propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs. Sur la 1ère année 200 contacts ont été pris et 50% accueillis dans le cadre des permanences du PACT ARDECHE. Parmi ces contacts, 60% sont des propriétaires occupants dont 50% des retraités et 30% des propriétaires bailleurs.

Concernant les dossiers des propriétaires occupants le montant moyen des travaux est de 4 000 €, jusqu'à 6 000€ sur les dossiers portant sur des travaux de maintien à domicile avec un taux de subvention moyen de 53%.

Concernant les dossiers des propriétaires bailleurs, le taux de subvention moyen est de 35%.

Le montant total des travaux générés sur la 1ère année de l'OPAH RU est de 1 100 000€ dont 500 000€ de travaux réalisés par des entreprises du bassin de Rhône-Helvie. Sur ce point, Monsieur Bernard NOËL est intervenu en

précisant que deux groupements d'entreprises s'étaient créés sur le territoire en lien avec la mise en œuvre du dispositif DOREMI (Disposition opérationnel de Rénovation Energétique des Maisons Individuelles).

Concernant l'enveloppe de subvention mobilisée sur la durée de l'OPAH RU il a été précisé que sur la 1ère année 20% de l'enveloppe ANAH (Etat) avait été consommée, 9% de l'enveloppe de la Communauté de Communes Rhône-Helvie et 2% de l'enveloppe de la commune de Le Teil (Subvention allouée sur le périmètre renforcée de l'OPAH RU « Cœur de ville » notamment).

Concernant les dossiers accession à la propriété un dossier sur la 1ère année de fonctionnement avec un objectif de neuf sur la durée de l'opération.

Enfin, il a été précisé qu'il était difficile de capter des dossiers et d'intervenir sur les copropriétés et qu'en matière de rénovation des façades il serait certainement nécessaire d'adapter le règlement d'attribution des aides.

A l'issue de la présentation par Monsieur Jacques LEBRAT du bilan de la 1ère année de fonctionnement de l'OPAH RU, et avant de passer à la présentation du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes Rhône-Helvie, le Président Bernard NOËL a informé les membres présents de l'organe délibérant de l'avancement du projet de Maison de Santé Pluri-professionnelle de Le Teil.

Il a notamment précisé que les travaux avaient débuté fin août 2015 avec un objectif de livraison des locaux en mars 2016 pour une ouverture en avril 2016.

Sur le fonctionnement, il a précisé qu'un quatrième médecin généraliste viendrait exercer 1 jour/semaine dans le bureau dédié à l'accueil des médecins stagiaires dans le but aussi de remplacer à termes un médecin qui devrait partir à la retraite.

Enfin il a précisé qu'après ouverture de la Maison de Santé Pluri-professionnelle de Le Teil, il serait demandé aux représentants de santé adhérant au projet de venir présenter leur projet de santé.

Le Président est ensuite passé à la présentation du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes Rhône-Helvie.

Rapport d'activités 2014 de l'EPCI Rhône-Helvie :

Sur le volet ressources humaines les effectifs de la Communauté de Communes Rhône-Helvie étaient au 31/12/2014 de 93 agents tout statut confondu dont 44 agents titulaires.

Sur l'année 2014 en matière de ressources humaines, la Communauté de Communes Rhône-Helvie a réalisé pour la 2ème année les entretiens professionnels annuels avec en appui une fiche de poste pour chacun des agents. Dans le cadre du Plan de formation 64 agents ont suivis une formation pour un total de 253 jours de formation.

Sur le volet Aménagement de l'Espace, le Président a rappelé que l'EPCI s'était positionné pour l'adhésion au périmètre de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) « Vallée du Rhône » avec la fixation d'un nouveau périmètre sur l'année 2015 ainsi que pour participer à l'appel à projets « Territoire à Energie Positive » (TEPOS) lancée par l'ADEME.

En termes de perspectives 2015, le Président a aussi fait état du projet de fusion de la Communauté de Communes Rhône-Helvie avec une autre intercommunalité parallèlement au futur schéma départemental de coopération intercommunal issu de la loi NOTRe d'août 2015.

Sur le volet économique, le Président a rappelé les interventions de la Communauté de Communes Rhône-Helvie qui ont porté sur :

La ZA Rhône-Helvie :

Signature de deux compromis de ventes de terrains en vue de l'implantation d'un kinésithérapeute et d'une entreprise de vulcanisation.

Compte tenu des contacts en cours avec des porteurs de projets pour de nouvelles implantations fin d'année 2016 les 2 lots de terrains restant devraient être commercialisés.

La Pépinière d'Entreprises « Le Faisceau Sud » :

La Communauté de Communes Rhône-Helvie participe au côté du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale à la promotion et au fonctionnement de cet outil d'accompagnement à la création d'entreprises qui compte 4 bureaux

à la location et 4 ateliers. Sur l'année 2014, un taux d'occupation de 100%, 6 entreprises ont été hébergées à la pépinière avec 13 emplois créés.

Dans le cadre de sa politique de veille foncière à vocation économique, la Communauté de Communes Rhône-Helvie a rétrocedé sur l'année 2015 le tènement immobilier ex POINT P sur la commune d'Alba La Romaine à l'entreprise SEDEC et a réalisé en lien avec l'EPORA (Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes) une étude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement d'une Zone d'activité économique sur le secteur ex basaltine d'Aubignas.

Toujours sur le volet économique, la Communauté de Communes Rhône-Helvie en lien notamment avec la commune de Le Teil a accompagné le Club d'Entrepreneurs Action Dynamisme Entreprendre dans ses actions ainsi que l'Union des Commerçants Teillois.

La Communauté de Communes prévoit de plus la création d'un emploi à mi-temps de chargé de mission économique qui interviendra notamment sur la problématique commerciale sur la commune de Le Teil et en lien avec les actions initiées dans le cadre du contre de ville et de l'ANRU.

Enfin, en matière d'emploi, de formation et d'insertion par l'économie, la Communauté de Communes Rhône-Helvie a accompagné sur l'année 2014, la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Ardèche Méridionale par la mise à disposition de locaux dans le cadre du fonctionnement du Pôle Services qui a accueilli 205 personnes sur l'année 2014 avec fin 2015 la mise en place de nouvelles permanences dont celle du Pôle Emploi.

En matière de politique du logement sur l'année 2014, le Président a rappelé les actions suivantes de la Communauté de Communes Rhône-Helvie :

- Ouverture de la Maison de l'Habitat,
- Phase opérationnel de l'OPAH RU et opération façades,
- Animation du Programme « Habiter Mieux »,
- Mise en place du service logement des jeunes,
- Participation au dispositif « Cohabitions en Vivarais Méridional ».

En lien avec la politique du logement et du cadre de vie, mise en place d'un contrat de ville sur la commune de Le Teil, activation du dispositif ANRU sur le quartier « Cœur de ville » de la commune en lien avec le Programme National de rénovation Urbaine (PNRU).

Sur le volet environnement le Président en lien avec Gilbert PETITJEAN, Vice-Président et Président de la commission environnement, a présenté les actions et projets initiés sur l'année 2014 et les perspectives pour l'année 2015.

Dans le cadre de la compétence « Elimination des déchets ménagers et assimilés » sur l'année 2014 les actions suivantes ont été réalisées :

- Ouverture des locaux sécurisés DMS et DEEE sur les déchetteries d'Alba La Romaine et de Le Teil.
- Mise en place d'une filière polystyrène et plastique sur les déchetteries.
- Opérations de collecte d'amiante en lien avec le SYPP.
- Renouvellement du parc emballages ménagers.

Sur l'année 2015, les projets en matière de collecte des déchets portent notamment sur des travaux de mises aux normes des déchetteries et l'aménagement de points de collecte des déchets.

Concernant les opérations de collecte d'amiante, une rencontre a eu lieu entre l'EPCI, le SYPP et la CAPER ayant pour objectif d'augmenter la fréquence des collectes et l'ensemble des agents du service technique de l'EPCI a suivi une formation sur l'amiante dispensée par la CAPER.

Suite à la réorganisation sur l'année 2014 du SPANC 138 contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existantes ont été réalisés et une convention de prestations de services pour la réalisation de contrôles ANC a été signée pour le 4ème trimestre 2014 avec la Communauté de Communes Berg et Coiron, celle-ci ayant par la suite été prolongée jusqu'au 31/12/2016.

La Communauté de Communes Rhône-Helvie a de plus signé sur l'année 2014 une convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse concernant la gestion des subventions susceptibles d'être allouées dans le cadre de projets de réhabilitations de systèmes d'assainissement non collectif.

Dans le domaine social, l'activité des services montre sur l'année 2014 une baisse du taux de fréquentation sur la structure multi-accueil de Le Teil d'une capacité de 30 places avec un taux de fréquentation de 76.63% et cependant 110 familles bénéficiaires du service. De la même manière une baisse du taux de fréquentation a été constaté sur l'année 2014 sur la structure multi-accueil d'Alba La Romaine avec un taux de fréquentation de 70.09% et 63 familles bénéficiaires du service.

Sur l'année 2015 le projet de création d'une nouvelle crèche sur la commune d'Alba La Romaine est à l'étude.

Concernant le Relais Assistantes Maternelles et le Lieu d'Accueil Parents et Enfants de Le Teil un développement a été constaté sur l'année 2014 avec l'ouverture d'un 3eme accueil notamment sur l'année 2015 pour le LAEP « Caracole ».

Concernant les activités en direction de la jeunesse les perspectives pour l'année 2015 porte sur le développement d'activités à l'échelon intercommunale et la participation de l'EPCI à « refondons l'école ».

Outre le volet petite-enfance-jeunesse dans le cadre de sa compétence action sociale, la Communauté de Communes Rhône-Helvie assure la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage sur laquelle 12 familles (40 personnes) ont été accueillies sur l'année 2014.

Toujours en matière d'action sociale, l'EPCI a assuré en gestion délégué le fonctionnement du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de Le Teil ou 200 personnes ont été accueillies sur l'année 2014 (172 en urgence et 28 en stabilisation).

Les projets sur l'année 2015 en matière d'action sociale porte notamment sur la réalisation d'une Maison de Santé Pluri-Professionnelles sur la commune de Le Teil ainsi que sur l'extension du CHRS U (passage de 14 à 20 places d'accueil d'urgence et mise en place d'un accueil 24h/24).

Sur la compétence Culture-Tourisme, sur l'année 2014 le Président est notamment revenu sur le développement de l'Office du Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages dont le rapport d'activité a déjà été exposé par sa directrice Virginie MARTINEZ et son Président Monsieur Gilbert PETITJEAN.

Il en a été de même concernant le développement du Musée de la Résistance et de la Déportation dont le rapport d'activité 2014 sera présenté par sa directrice Madame Anne Claire NOIRBANT au Conseil Communautaire du 09/11/2015.

Le Président a fait état de plus pour la 3ème année d'exercice de la compétence à l'échelon intercommunal du développement du cinéma REGAIN et de la mise en place du réseau des bibliothèques :

Cinéma REGAIN :

Environ 31 000 entrées sur l'année 2014.

Organisation de ciné-thé, ciné-gouter, expositions... au bistro.

Concernant la mise en place du réseau des bibliothèques le Président a précisé que le rapport d'activité 2014 serait présenté par la coordinatrice du réseau des médiathèques et bibliothèques madame Angela CHAKOWREE au Conseil Communautaire du 09/11/2015.

Il a de plus rappelé les partenariats tissés dans le domaine culturel avec :

-la cascade dans le cadre du festival d'Alba.

-les Cafés Littéraires, 7 cafés, 6 lectures et 1 goûter, organisés sur le territoire de la Communauté de Communes Rhône-Helvie sur l'année 2014 ainsi qu'une projection de film et une rencontre d'auteur.

-le Pays d'Art et d'Histoire...

Enfin sur le volet culture-tourisme le Président a fait état des perspectives 2015 avec notamment :

- la concrétisation de la convention Education Artistique et Culturelle avec la DRAC et le Département de l'Ardèche,
- le recrutement d'un chargé de mission Education Artistique et Culturelle,
- la mise en place d'un projet de Scène de Musique Actuelle (SMAC),
- le projet de déplacement du Musée de la Résistance et de la Déportation,
- le développement du cinéma (partenariat festival du film de Iussas...)
- le développement d'une programmation culturelle au bistro,
- la pose de la signalétique touristique.

A l'issue des présentations précitées les dispositions juridiques suivantes à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité des membres présents :

Dispositions d'Ordres Juridiques :

Administration Générale :

- 66- Rapport d'activités 2014 de l'EPCI Rhône-Helvie.
- 67- Création d'une Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes constitué entre l'EPCI Rhône-Helvie et ses communes membres pour la passation de marchés publics d'assurances, de fournitures administratives et fournitures d'entretien et désignation de ses représentants pour l'EPCI Rhône-Helvie.
- 68- Autorisation donnée à Monsieur le Président au dépôt de la demande de validation de l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) auprès des services de l'Etat.
- 69- Composition du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.
- 70- Nomination de 2 délégués suppléants supplémentaires auprès du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional Ardèche suite à changements de statuts.

Aménagement de l'Espace :

- 71- Approbation du nouveau périmètre du SCOT Basse Vallée du Rhône.
- 72- Adhésion à la candidature TEPOS déposée par l'Agglo Montélimar SESAME auprès de l'ADEME.

Action Sociale :

- 73- Signature d'un Avenant N°01 au Contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocations familiales d'Aubenas.

Urbanisme :

- 74- Suspension de la procédure de transfert de la compétence portant sur « l'élaboration, la révision et le suivi de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Personnel :

- 75- Modification du tableau des effectifs de l'EPCI Rhône-Helvie.

Divers :

- 76- Subvention exceptionnelle 2015 allouée à l'association du Judo Club Teillois pour un montant de 1500€.

Le Président a ensuite levé la séance à 20H30.

**Le secrétaire de séance.
M. Yves CHAMBERT.**

**Le Président,
M. Bernard NOËL.**



